



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2019 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus.....	: 33
Nombre de conseillers en exercice	: 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30	: 23
Nombre de conseillers votants à 20 h 30.....	: 30
Nombre de conseillers présents à 20 h 44	: 24
Nombre de conseillers votants à 20 h 30.....	: 31



Rapporteur : Monsieur le Maire

❖ **Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Nomme Madame Christine BARBIER en tant que secrétaire de séance.

**FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

**Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Affaires Générales et aux Finances
Madame LEMARIÉ, Septième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité**

❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :



- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (alinéa 8),
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code sans condition (alinéa 15).

Dans le cadre de cette délégation, **17 décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

DÉCISIONS N° 1 A 12 DU 6 SEPTEMBRE 2019
Exécutoire le 16 septembre 2019

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives
Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

DÉCISION N° 13 DU 12 SEPTEMBRE 2019
Exécutoire le 17 septembre 2019

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Acquisition de la parcelle cadastrée section AT n° 616 (598 m²) située 78 boulevard Charles de Gaulle, appartenant aux conjoints BOLLIGER, par mise en œuvre du droit de préemption urbain au prix de 84.000 € frais d'agence inclus.

DÉCISION N° 14 DU 13 SEPTEMBRE 2019
Exécutoire le 17 septembre 2019

DIRECTION DE LA JEUNESSE

Opération « Critérium du jeune conducteur 2019 »

Demande d'aide financière à la Préfecture d'Indre-et-Loire au titre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière et au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire au titre du Fonds d'Animation Locale.

L'estimation financière globale de cette manifestation est de 4 990,00 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Dépenses estimées..... 4 990,00 € HT soit 5 988,00 euros TTC
- Recettes estimées :
- CD37.....1 000,00 €
- PDASR2 362,00 €
- Fiscalité.....1 628,00 €

DÉCISION N° 15 DU 26 SEPTEMBRE 2019
Exécutoire le 27 septembre 2019

ANIMATION

Organisation d'une manifestation « l'Escale cabaret club »

Fixation des tarifs

Les tarifs pour la vente des places lors des soirées de « L'Escale Cabaret Club » sont fixés comme suit :



- . Adulte : 30,00 €,
- . Comité d'Entreprise : 28,00 €
- . Enfant (moins de 14 ans) : 24,00 €

DÉCISION N° 16 DU 1^{er} OCTOBRE 2019
Exécutoire le 7 octobre 2019

SPORTS

Piscine municipale Ernest Watel
Cours aquabike et aquatraining
Fixation des tarifs comme suit :

Cours d'aquabike dispensés par les ETAPS nautiques (la demi-heure) :

- . individuel public..... 13,00 €
- . associations (forfait location 10 vélos) 110,00 €
- . Abonnement trimestriel..... 110,00 €
- . Abonnement annuel..... 270,00 €

Aquatraining (la demi-heure) :

- . individuel public..... 13,00 €
- . Abonnement trimestriel..... 110,00 €
- . Abonnement annuel..... 270,00 €

DÉCISION N° 17 DU 2 OCTOBRE 2019
Exécutoire le 7 octobre 2019

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Acquisition de la parcelle cadastrée section AT n° 378 (925 m²) située 39 rue Roland Engerand, appartenant à Madame ABRIOUX-GUILLOT, par mise en œuvre du droit de préemption urbain au prix de 247.000,00 € auquel il y a lieu d'ajouter 15.000 € de frais d'agence.

❖ Affaires générales – Mise en œuvre du règlement général de protection des données – Désignation d'un délégué à la protection des données (DPO)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Désigne le Responsable des Archives, en qualité de Délégué à la Protection des Données au sein de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire,
- 2) Autorise le Maire à signer la lettre de mission qui sera adressée au DPO découlant de l'application de la présente délibération.



❖ **Finances – Budget Principal – Exercice 2019 – Décision Budgétaire Modificative n° 2 - Examen et vote**

Monsieur HÉLÈNE signale qu'en section de fonctionnement les dépenses s'élèvent à 59 069,00 € et les recettes à 8 250,00 €, soit un résultat de – 50 819,00 € compensé par le poste « dépenses imprévues » pour 38 477,00 € et un virement de la section d'investissement excédentaire de 12 342,00 €.

Il souligne les principales dépenses à savoir : le versement au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour 16 160,00 €, la provision pour créances impayées pour 5 000,00 €, les travaux d'élagage des cèdres pour 11 670,00 € et une régularisation d'une écriture pour le moteur de la balayeuse initialement prévu en investissement mais finalement non réparable pour 16 100,00 €.

En section d'investissement, il signale des dépenses en moins. Les principales sont l'annulation d'une vente au 64 boulevard Charles de Gaulle pour - 89 000,00 €, le report pour 2020 du cheminement piétonnier rue de la mairie pour - 120 000,00 €, l'écran de l'Escale pour – 6 000,00 €, l'éclairage du terrain de football Guy Félix pour – 17 000,00 € et une réduction de l'enveloppe pour les acquisitions foncières pour – 46 436,00 €.

Ces dépenses en moins permettent de compenser en recettes, entre autres, le reversement de la TVA 2018 pour 595 000,00 €.

Les principales autres dépenses portent sur le mobilier des écoles pour 17 700,00 €, les mâts d'éclairage public du parking de l'Escale et du 3^{ème} groupe scolaire pour 3 547,00 € et la mise en place de l'éco-pâturage pour 25 000,00 €

Les recettes de la section d'investissement regroupent un complément du Fonds de compensation de la TVA 2017 pour 148 000,00 €, le remboursement des avances faites aux entreprises pour le 3^{ème} groupe scolaire pour 208 311,00 € ainsi que le mécénat pour la sculpture le Héros pour 6 500,00 €.

La section d'investissement dégage un excédent de 12 342,00 € qui a été viré à la section de fonctionnement.

La DBM s'équilibre.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 2 du budget principal – exercice 2019.

❖ **Contentieux – Provisions pour litiges – Contentieux avec M. et Mme Daniel BLANCHET – Reprise de la provision constituée par délibération du 9 octobre 2017**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Reprend la provision semi budgétaire constituée de 60 655,00 € pour le contentieux opposant la commune à M. et Mme Daniel BLANCHET.



❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 6 septembre et le 7 octobre 2019**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 21 octobre 2019**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 21 octobre 2019.

❖ **Ressources Humaines – Autorisation de recours au Parcours Emploi Compétences (PEC)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Crée un emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences à compter du 21 octobre 2019 dans les conditions décrites,
- 2) Autorise le Maire à signer la convention avec un référent prescripteur du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

❖ **Ressources Humaines – Compte rendu du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du jeudi 17 octobre 2019**

Monsieur BOIGARD signale que lors du Comité Technique figuraient à l'ordre du jour : a) le renfort interne régulier au sein du service Archives, b) le Règlement Général sur la Protection des Données et notamment la nomination d'un délégué, c) la détermination de la journée ARTT fixée au 22 mai 2020, d) la mise à jour des tableaux RIFSEEP et e) la création d'une instance unique du personnel qui regrouperait le CT et le CHSCT et qui deviendrait le CST (Comité Social Territorial).

En ce qui concerne le CHSCT, **Monsieur BOIGARD** explique qu'un bilan a été fait sur les différents registres présentés par un assistant de prévention, sur les trousseaux de pharmacie, sur les accidents du travail du dernier trimestre ainsi qu'un état d'avancement sur la situation des travailleurs isolés. Enfin a été vue, là aussi, la création d'une instance unique du personnel à savoir le CST.



❖ **Intercommunalité – Tours Métropole Val de Loire - Compte rendu de la réunion du conseil métropolitain du lundi 23 septembre 2019**

Madame LEMARIÉ explique que figurait à l'ordre du jour la question de la nouvelle tarification de Fil Bleu. S'est également posée la question de la démocratie participative à propos de l'annonce de la rénovation urbaine dans le quartier Maryse Bastié. Une information de la population sur le projet avec des réunions d'immeubles et rencontres avec la population est à prévoir.

En ce qui concerne l'activité économique, suite à la fermeture de l'observatoire de Touraine, le lancement d'instantanés a été annoncé. Il s'agira d'un panorama synthétique réalisé une fois par an sur différentes thématiques. Ces focus s'intéresseront à la démographie des entreprises et des revenus, au marché de l'immobilier de l'entreprise et à l'emploi. La métropole exploitera ces données.

Madame LEMARIÉ souligne que le chômage est en baisse depuis 2017 ce qui situe l'Indre-et-Loire comme le plus dynamique département du Centre Val de Loire.

Elle précise qu'en 2018, 3 065 créations d'entreprise ont eu lieu sur la métropole et le taux de croissance a été de + 32 %. Cependant, il faut noter la rareté du foncier d'entreprise et la difficulté pour recruter.

En ce qui concerne le tourisme, **Madame LEMARIÉ** informe de la bonne saison touristique avec une très bonne fréquentation de la Loire à vélo (+ 9 %), une stabilité pour l'hôtellerie, un grand succès à Amboise pour le 500^{ème} anniversaire de la Renaissance et + 10 % de visiteurs à Villandry. L'aéroport affiche également une légère hausse.

❖ **Comptes rendus des réunions de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité des jeudi 3 et lundi 7 octobre 2019**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

ANIMATION - VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE - CULTURE - COMMUNICATION

**Rapporteurs : Madame JABOT, Deuxième Adjointe déléguée aux Affaires Sociales
Monsieur MARTINEAU, Huitième Adjoint délégué à la Vie Associative
Monsieur MILLIAT, Conseiller Municipal délégué à la Vie Culturelle**

❖ **Culture – Modification de la catégorie tarifaire « tarif réduit 1 »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- Ajoute « festivalier Bruissements d'Elles ayant acheté au moins deux billets pour deux spectacles différents » dans le tarif réduit 1.

❖ **Culture – Ecole Municipale de Musique Gabriel Fauré – Approbation du nouveau projet d'établissement pour la période 2019-2025**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'établissement de l'Ecole Municipale de Musique.

❖ **Vie Associative – Mise à disposition des locaux de l'ancienne école élémentaire République**

A – Convention de mise à disposition au profit de l'Association Pour l'Enseignement du Japonais en Touraine (APEJT)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'ancienne école élémentaire République au profit de l'Association Pour l'Enseignement du Japonais en Touraine durant l'année scolaire 2019-2020.

B – Convention de mise à disposition au profit de la Compagnie du Bonheur

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'ancienne école élémentaire République au profit de la Compagnie du Bonheur durant l'année scolaire 2019-2020.

C - Convention de mise à disposition au profit de l'association France Costa Rica

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'ancienne école élémentaire République au profit de l'association France COSTA RICA durant l'année scolaire 2019-2020.

D – Convention de mise à disposition au profit de l'association le Capharnaüm Théâtre

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'ancienne école élémentaire République au profit de l'association le Capharnaüm Théâtre durant l'année scolaire 2019-2020.

E – Convention de mise à disposition au profit de l'association La troupe d'Utopistes

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'ancienne école élémentaire République au profit de l'association La troupe d'Utopistes durant l'année scolaire 2019-2020.

F – Convention de mise à disposition au profit de l'association Saint-Cyr Mélodie

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'ancienne école élémentaire République au profit de l'association Saint-Cyr Mélodie durant l'année scolaire 2019-2020.

G – Convention de mise à disposition au profit de l'association France Etats-Unis

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'ancienne école élémentaire République au profit de l'association France Etats-Unis durant l'année scolaire 2019-2020.

H – Création de nouvelles catégories tarifaires pour l'utilisation des salles municipales de l'ancienne école République

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de la création de nouvelles catégories tarifaires,
- 2) Précise que le tarif applicable sera fixé par décision du Maire conformément à l'article L.2122-22, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.



❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 14 octobre 2019**

Monsieur MILLIAT informe que cette réunion avait entre autres à l'ordre du jour la procédure de délégation de service public de la MAFPA avec le choix du délégataire. Le Conseil d'Administration a retenu l'entreprise MEDICA France, groupe Korian, comme délégataire du service public de gestion de la résidence à compter du 1^{er} janvier 2020 et a approuvé la convention de délégation de service public proposée.

Par ailleurs a eu lieu l'étude d'un dossier d'aide sociale et de 24 demandes d'aide pour la restauration scolaire avec 34 enfants concernés dont 4 premières demandes. Il y a eu 2 prises en charge à 100 %, 2 à 75 %, 8 à 50 %, 9 à 25 % et 3 refus.

Pour l'animation du goûter de Noël du 21 décembre, il est envisagé de proposer la prestation de la chorale Croque Notes. L'atelier chant du CCAS animé par Philippa LENORMAND pourrait s'associer à cet après-midi. Il pourrait également y avoir quelques chants d'une chorale gospel.

Enfin, Monsieur MILLIAT informe qu'une conférence de l'UTL aura lieu le 14 novembre avec pour thème : l'Irlande face au brexit par Martine PELTIER.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mercredi 2 octobre 2019**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

ENSEIGNEMENT - JEUNESSE - SPORT

Rapporteur : Madame BAILLERAU, Cinquième Adjointe déléguée à l'Enseignement

❖ **Enseignement – Sorties scolaires de l'année 2019-2020 – Sorties scolaires de l'école Saint-Joseph – Demande de subvention exceptionnelle pour un projet autour du cirque**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 27 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. DESHAIES et son pouvoir M. FIEVEZ et Mme de CORBIER et son pouvoir Mme PUIFFE)



- 1) Accorde une subvention au projet présenté ci-dessus en se référant aux aides versées pour les projets de même catégorie des écoles publiques,
- 2) Dit que le montant de cette subvention s'élève à 3 359,00 €.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du jeudi 10 octobre 2019**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**URBANISME - AMÉNAGEMENT URBAIN - EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT - MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

**Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint Vice-Président de la Commission d'Appel d'Offres
Monsieur VRAIN, Neuvième Adjoint délégué à l'Environnement et aux Moyens Techniques**

❖ **ZAC du Clos de la Lande – Traité de concession de l'opération à la Société d'Equipement de la Touraine (opération n° 01-423) – Suppression de la ZAC du Clos de la Lande**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la suppression de la ZAC du CLOS DE LA LANDE et le rapport de présentation annexé à la présente délibération ;
- 2) Précise que la part intercommunale de la taxe d'aménagement sur le périmètre de la ZAC sera réinstaurée en conséquence de la suppression de cette dernière, et ce, au taux en vigueur fixé par Tours Métropole Val de Loire ;
- 3) Procède aux mesures de publicité suivantes selon les dispositions de l'article R.311-5 du Code de l'Urbanisme :
 - a. Affichage de la présente délibération pendant 1 mois en mairie de Saint-Cyr-sur-Loire,
 - b. Faire mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
 - c. Publier la présente délibération au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

❖ **ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – Tranche 1 – Appel d'offres ouvert – Modification en cours d'exécution au lot 1 – terrassement-voirie-assainissement et au lot 5 – éclairage public – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de ces modifications en cours d'exécution**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à conclure et à signer les modifications en cours d'exécution énoncées ci-après :

Lot N°1 : terrassement-voirie-assainissement

- Travaux complémentaires, plus et moins-value de prestations secteur maisons de ville
- Seuils de débordement sur ouvrages Ep vers bassins EP du parc à réaliser
- Emmarchements sur parvis Bâtiment A à réaliser
- Gestion EP sur parvis Bâtiment A à réaliser
- Décroubage enrobé cheminement piéton existant sur parvis Bâtiment A à réaliser
- Regards 50x50 en pied de candélabres Kaïdo à réaliser
- Regard de tirage ECP en limite Tr1/Tr2
- Reprise des terrassements du parvis Bâtiment A après modification
- Réalisation d'une traversée piétonne pour accès
- Dépose/repose dalles parvis bâtiment A

L'ensemble des plus-values et moins-values se solde par une plus-value de 80 454,67 €. L'écart introduit par les avenants 1, 2, 3 et 4 représente une augmentation de + 11,49 %. Le montant du marché se trouve porté à la somme de 2 331 892,63 € HT (pour mémoire montant du marché initial : 2 091 625,35 € HT).

Lot n°5 : éclairage public

Modifications introduites

- Moins-value réseau ECP – voirie des maisons de ville
- Remplacement de câbles 4x par 5G 10mm² sur 1500 ml
- Remplacement des armoires de commandes ECP par armoires aluminium
- Adaptation ponctuelle GC ECP+Fibre
- Reprise alimentation ECP depuis poste transfo de la tranche 1
- Eclairage provisoire depuis parking Baillargeaux
- Dépose réseaux aériens depuis Arago et parking Baillargeaux

L'ensemble des plus-values et moins-values se solde par une plus-value de 1 766,90 € HT. L'écart introduit par les avenants 1, 2, 3 et 4 représente une augmentation de + 14,18 %. Le montant du marché se trouve porté à la somme de 254 668,44 € HT (pour mémoire montant du marché initial : 223 038,80 € HT).

❖ ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – Central Parc – Première tranche – Dénomination des voies de quartier – Modification de la délibération du 6 juin 2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :



POUR : 27 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. DESHAIES et son pouvoir M. FIEVEZ et Mme de CORBIER et son pouvoir Mme PUIFFE)

- 1) Décide de modifier la rue Jean Bardet par rue « Sophie et Jean Bardet »,
- 2) Le reste de la délibération du 6 juin 2016 demeure sans changement.

❖ Acquisitions foncières rue des Epinettes – Régularisation – Annulation de l'état descriptif de division-règlement de copropriété sur la parcelle cadastrée AP n° 210 au 10 rue des Epinettes

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'annuler l'état descriptif de division-règlement de copropriété sur la parcelle cadastrée AP n° 210, située 10 rue des Epinettes, dès lors que la commune sera propriétaire de l'ensemble des lots,
- 2) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, notaire à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, pour procéder à la rédaction de l'acte,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles.

❖ Acquisitions foncières – Emplacement réservé n° 31 – Angle rues Gaston Cousseau et Victor Hugo – Acquisition de la parcelle cadastrée AS n° 876p appartenant à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE LOIRE-CENTRE, la parcelle cadastrée AS n° 876p, située à l'angle des rues Gaston Cousseau et Victor Hugo pour une surface d'environ 69 m² sous réserve du document d'arpentage,
- 2) Précise que l'acquisition de cette parcelle aura lieu moyennant l'euro symbolique,
- 3) Donne son accord au classement de cette parcelle dans le domaine public communal sans enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, puisqu'il ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,
- 4) Désigne Maître Philippe DAVY, notaire du vendeur, domicilié à TOURS,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,



6) Dit que cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ Acquisitions et cessions foncières – Rue de la Haute Vaisprée – Déclassement du domaine public d'une emprise d'environ 26 m², sise 47 rue de la Haute Vaisprée et cession à l'euro symbolique à Monsieur et Madame Jean-Marie BOSSU – Modification de la délibération du 26 avril 2010

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de modifier la cession de la parcelle nouvellement cadastrée section BN n° 314 d'une contenance de 21 m² issue du domaine public au profit de Monsieur ROCTON, moyennant l'euro symbolique,
- 2) Le reste de la délibération du 26 avril 2010 demeure sans changement.

❖ Prestations de ménage des bâtiments communaux – Lot n° 2 – Prestations de ménage pour les équipements sportifs – Modification en cours d'exécution n° 1 – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de cette modification en cours d'exécution

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte la passation de la modification en cours d'exécution n°1 au marché de prestations de ménage du lot n°2 conclu avec la société NETTO DECOR pour un montant de 975,00 € HT,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer cette modification en cours d'exécution.

❖ Travaux d'extension du cimetière de Monrepos – MAPA II – Travaux – Modification en cours d'exécution au cahier des clauses administratives particulières – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de cette modification en cours d'exécution

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte la passation de la modification en cours d'exécution au Cahier des Clauses Techniques Particulières,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer cette modification en cours d'exécution au Cahier des Clauses Particulières.



❖ **Projet d'éco-pâturage sur différents sites de la commune – convention avec la CFPPA de Tours-Fondettes Agrocampus**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord pour la conclusion avec le CFPPA de Tours-Fondettes Agrocampus d'une convention pour l'entretien de certaines parcelles communales par la mise en place d'un pâturage ovin,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante qui organisera les relations entre les parties.

❖ **Chantier école de travaux de taille – Platanes rue des Bordiers – Convention avec le CFPPA de Tours Fondettes Agrocampus**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention.

❖ **Prestations de diagnostic phytosanitaires et d'inventaires faunistiques du patrimoine arboré – Constitution d'un groupement de commandes entre Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Chambray-les-Tours, La Riche, Saint-Cyr-sur-Loire, Ballan-Miré, l'Université de Tours, le Syndicat des mobilités de Touraine et Tours Métropole Val de Loire (articles L. 3112-6 à L. 3112-8 du Code de la Commande Publique) – Adhésion de la ville de Saint-Cyr-sur-Loire à ce groupement de commande – Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes et désignation du coordonnateur – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature de la convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Chambray-les-Tours, la Riche, Saint-Cyr-sur-Loire, Ballan Miré, l'université de Tours, le Syndicat des mobilités de Touraine ainsi que Tours Métropole Val de Loire concernant les prestations de diagnostics phytosanitaires et d'inventaires faunistiques du patrimoine arboré,
- 2) Adopte la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,
- 3) Précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle de Tours Métropole Val de Loire,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à cette affaire.



❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du mercredi 9 octobre 2019**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

❖ **Questions diverses**

Parking de la clinique de l'Alliance :

M. DESHAIES fait part de l'indignation d'une grande partie des usagers de la clinique de l'Alliance quant au paiement mis en place.

M. BRIAND lui répond qu'il s'agit d'une clinique privée et qu'il a pris contact avec les responsables de la clinique pour évoquer la réprobation suscitée par ce stationnement payant. Il espère de nouvelles mesures.

Soirée « Octobre Rose » à l'Escale :

Mme GUIRAUD invite les membres du Conseil Municipal à la soirée dansante organisée à l'Escale pour le bénéfice d'Octobre Rose dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein.

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint,**



Fabrice BOIGARD.